



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° DRCL-BFL-2021362-0002**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général d'Eure-et-Loir**

**le 28 décembre 2021**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la  
commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir**



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales**

**Bureau des finances locales**

Affaire suivie par : Mme Sandrine CHANSARD

Tél. : 02 37 27 71 67

Mèl : sandrine.chansard@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) d'Eure-et-Loir**

**Madame Françoise Souliman,  
Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

VU l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

VU la lettre en date du 13 décembre 2021 par laquelle la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir a proposé trois candidats ;

VU la lettre en date du 21 octobre 2021 par laquelle la chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir a proposé deux candidats ;

VU les lettres en date du 14 octobre 2021 et du 19 novembre 2021 ainsi que le courriel du 28 octobre 2021 par lesquels les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département d'Eure-et-Loir ont respectivement proposé trois candidats ;

VU le courriel en date du 15 novembre 2021 par lequel l'organisation représentative des professions libérales dans le département d'Eure-et-Loir a proposé un candidat ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir a, par courrier en date du 13 décembre 2021, proposé trois candidats ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de métiers et de l'artisanat d'Eure-et-Loir a, par courrier en date du 21 octobre 2021, proposé deux candidats ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département d'Eure-et-Loir ont, par courriers en date du 14 octobre 2021 et du 19 novembre 2021 ainsi que le courriel du 28 octobre 2021, respectivement proposé trois candidats ;



Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département d'Eure-et-Loir;

Considérant que l'organisation représentative des professions libérales dans le département d'Eure-et-Loir a, par courriel en date du 15 novembre 2021, proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département d'Eure-et-Loir :

Titulaires	Suppléants
Pascal RICHEZ	Valérie BERTEAUX
Chantal MAUD'HUIT	Jean-Pierre STRUPIECHONSKI
Marie TRIBOUILLET-GUYARD	Brigitte MILOJEVITCH
Guillaume AUBRY	Michel CIBOIS
Stéphane HEBERT	Julien CHERON
Christophe SAVOURE	Daniel GERMAIN
Cyril AVERT	Denis BRICHET
Christelle GUILLIN	Jean-Noël QUENELLE
Odile BORDIER	Alexandre MORIN

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

**Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,**

  
**Adrien BAYLE**